Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072314-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 17.07.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt-trois juillet** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 17.07.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. FREROU Lilian, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LUBIN André, Mme LUCAS Maëva (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), Mme RISSEL Alexia, M. JERÔME Charly.

Présents : 15
Votants : 16

Madame LEROY Laeticia a été élue secrétaire.

Objet : 2026072314- Parking 4 rue de la Libération

Le chiffrage de travaux complémentaires a été demandé à l'entreprise EVEN/MALLET pour la pose de fourreau pour l'éclairage public du parking, la pose d'un caniveau grille, la pose d'une grille avec raccordement sur la gouttière, la création d'une place de parking supplémentaire, la création d'une zone vélo, la pose de chainette pavé pour guide l'eau, la suppression de la marche de la maison, la fourniture et pose d'un panneau stop avec marquage. Est également ajouté le déplacement d'une grille avaloire sur la rue Gaël/Villacoublay. Le devis total s'élève à la somme de 9 000.00 € H.T.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide le devis de l'entreprise EVEN/MALLET d'un montant de 9 000.00€ H.T. pour l'aménagement du parking derrière le 4 rue de la Libération ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,